

# **PROCES VERBAL de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 30/03/2024**

Mme le Maire ouvre la séance à 9h.

Elle propose une (1) personne secrétaire de séance TORRI Christine qui accepte

**Présents :**

BERTON Eva, GIRAUD-LAZZARI Monique, GUGLIELMINO Fabien LAPERDRIX Dominique, PHILIP Albert REGENT Maud, RIBIERE Alain, ROHAUT Cécile, SARAMITO Gérard, TORRI Christine

**Absents excusés : 1**

**Absents non excusés :**

**Procurations : 1**

DELORME Nicolas a donné procuration à GIRAUD-LAZZARI Monique  
.....a donné procuration à

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents : 10**

**Nombre de votants : 11**

PV de la réunion du CM du 23-02-24

*Voté à l'unanimité*

## **Présentation des points à l'ordre du jour :**

*BUDGET COMMUNAL 2024*

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

- Présentation du CFU 2023
- Délibération : Affectation des résultats du CFU
- Délibération : Approbation du CFU

### **COMPTE DE GESTION**

- Délibération : Adoption du compte de gestion du percepteur

### **BUDGET PRIMITIF**

- Présentation du Budget primitif 2024
- Délibération : Approbation du Budget primitif 2024
- Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

### **FISCALITE LOCALE**

- Délibération : Taux de fiscalité locale 2024

*BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT*

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

- Présentation du CFU 2023
- Délibération : Affectation des résultats du CFU
- Délibération : Approbation du CFU

## **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE**

- Délibération : Adoption du compte de gestion du percepteur

## **BUDGET ANNEXE**

- Présentation du Budget annexe 2024
- Délibération : Approbation du Budget annexe 2024
- Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

## **AUTRES**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ORGANISMES/INSTITUTIONS**

- Délibération : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Contes
- Délibération : APEEC
- Délibération : Association de Louvèterie
- Délibération : Budget Eau & assainissement
- Délibération : Caisse des Ecoles
- Délibération : CCAS
- Délibération : Comité des Fêtes
- Délibération : EVS
- Délibération : IEO
- Délibération : Les Amis de la Mediatèca
- Délibération : Les amis du rail
- Délibération : Les vieilles pierres
- Délibération : Les Eclaireuses et éclaireurs de la Nature
- Délibération : Li Luernas
- Délibération : Lo Giro me lu vielhs
  
- Délibération : Convention – Utilisation d'une piste de secours
  
- Délibération : Convention de financement – Travaux d'extension du réseau d'assainissement commun entre Bendejun et Coaraze
  
- Délibération : Sécurisation alimentation en eau potable – forage et reconnaissance – acquisitions et études
  
- Délibération : Dotation cantonale 2024 – affectation de voirie
  
- Délibération : Vente d'un bien immobilier du domaine privé de la commune – conditions de vente
  
- Délibération : Délibération : Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) – lancement de la concertation
  
- Délibération : Convention de participation pour la couverture des risques Prévoyance et Santé des agents de la CCPP – mandatement du CDG
  
- Délibération : Création d'un emploi (adjoint technique – 15 H hebdomadaires)

- Délibération : Modification de la répartition des indemnités de fonction des élus
- Délibération : Modification de la tarification de la location des salles communales
- ~~Délibération : Création d'une régie de d'avances et de recettes pour le CCAS~~
- Délibération : Occupation du domaine public : redevance taxi
- Délibération : autorisation d'ester en justice au Tribunal des conflits (affaire FONTANA/COMMUNE)

## QUESTIONS DIVERSES

### Débats et votes

#### **Contexte général et conséquences sur le budget communal:**

Les comptes des collectivités se dégradent pour plusieurs raisons et le gouvernement leur demande d'avantages d'efforts.

- de moins en moins d'autonomie financière car l'état transfère aux collectivités près de la moitié de leurs recettes alors que les coûts de l'énergie sont en hausse.

- leurs ressources fiscales ne présentent plus de marges de manœuvre suffisantes, les taux communaux de taxe foncière n'ont en général pas été augmentés (comme celui de Coaraze qui se maintient à 24,92%, seules les bases l'ont été (2,1% en 2022 et 7,1% en 2023). L'inflation est présente et freine les hausses des taux communaux.

Seule une hausse de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera proposé au vote pour la commune de Coaraze, le taux passant de 13,30% à 14,29% (+ 0,99%)

- croissance de la masse salariale boostée par des mesures anti-inflation (augmentation du point d'indice des agents) ;

- les efforts faits pour la baisse des dépenses de fonctionnement ne vont pas suffire, la dotation globale de fonctionnement de l'état ne compense même pas l'inflation.

- les dégâts causés par la succession de crises climatiques, et le financement de la transition écologique sont un réel défi pour les communes. Les investissements dans la recherche des ressources en eau pour Coaraze sont une priorité qui influe bien évidemment sur les autres projets.

Le budget annexe de l'eau présente des difficultés évidentes compte tenu du coût exponentiel de sa gestion mais aucune augmentation de l'eau n'a été mise au vote, elle ne résorbera pas les dépenses envisagées et obligatoires pour maintenir le service de l'eau acceptable.

- le très grand nombre de normes qui ont toutes au final un coût à assumer.

- une mesure positive est à noter, c'est la simplification des demandes de dotations d'investissement pour les communes avec un formulaire unique.

#### **Conclusion :**

Budget 2024 qui s'annonce très contraint, priorité au budget annexe de l'eau et de l'assainissement et autres projets d'investissement restreints mais présents.

Besoin express d'aides de l'état, du CD et de la région et notamment une avance sur les frais d'études pris en charge par les mêmes.

*BUDGET COMMUNAL 2024*  
**COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

- Présentation du CFU 2023

Le Maire est sorti de la salle du Conseil.

Eva FAURE présente le CFU 2023

Le rattrapage des recettes antérieures notamment sur les soldes des subventions a permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement. Des efforts d'économie sur les charges de personnel et sur les charges à caractère général ont entraîné un excédent de recettes de 154 166,86€.

- Délibération : Affectation des résultats du CFU

Résultat à affecter : 421 251,92 €

Pas de commentaire

**Voté à l'unanimité**

- Délibération : Approbation du CFU

Recettes fonctionnement : 911 831,91€

Dépenses de fonctionnement : 757 665,05€

Résultat cumulé : 421 251,93€

Recettes d'investissement : 202 989,09€

Dépenses d'investissement : 136 547,37€

Résultat cumulé : 122 710,64€

**Vote à l'unanimité**

**COMPTE DE GESTION**

- Délibération : Adoption du compte de gestion du percepteur

**Vote à l'unanimité**

**BUDGET PRIMITIF**

- Présentation du Budget primitif 2024

Le budget 2024 est contraint mais pas désespéré.

Il faudra conserver une trésorerie stable, chaque projet d'investissement devra faire l'objet d'une demande de subvention sans avance de trésorerie. Une demande de dérogation sera faite auprès de la Sous préfecture pour être exceptionnellement subventionné à 100% vu les investissements sur la ressource en eau très importants pour la rendre pérenne.

- Délibération : Approbation du Budget primitif 2024

Recettes de fonctionnement : 780 150€ +421 251,92€ ( excédent reporté)= 1 201 401,92€

Dépenses de fonctionnement : 1 192 801,92€ +8600€ ( provision créances)= 1 201 401,92€

Recettes d'investissement : 303 050€+ 122 710,64€ ( excédent antérieur) + 183 865,92 €  
( virement section de fonctionnement)

Dépenses d'investissement : 537 626,56 € + 72 000€ ( emprunt)= 609 626,56 €

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses  
53 750,00€ de créances non payées ; toutes ne sont pas récupérables mais certaines peuvent encaisser suite aux recherches de la DGFiP, une provision sur créances est obligatoire.  
**Voté à l'unanimité**

#### **FISCALITE LOCALE**

- Délibération : Taux de fiscalité locale 2024  
Le taux de la taxe foncière n'a pas été augmenté en 2024 : 24,92 % donc 310 799€ de recette ; seule le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires a été augmentée de 0,99% : 14,29% au lieu de 13,30% : 40 212€ de recette  
**Vote à l'unanimité**

#### **BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT**

##### **COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

- Présentation du CFU 2023  
On est en flux tendu sur le budget de l'eau, existe toujours un décalage d'encaissement sur les factures d'eau.  
Un plan prévisionnel annualisé sur deux ans est prévu pour un investissement de 2 000 000€ sur le projet de pérennisation de la ressource en eau.

- Délibération : Affectation des résultats du CFU  
Le CFU 2023 présente en fonctionnement un déficit de 4 233,36€ .  
En tenant compte du résultat antérieur de 22 066,38€ le résultat à affecter est de 17 833,02€.  
**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Approbation du CFU  
  
Recettes de fonctionnement : 192 119,19€  
Dépenses de fonctionnement 196 352,54€  
Résultat cumulé : 17 833,02€

Recettes d'investissement : 108 773,10€  
Dépenses d'investissement : 24 457,50€  
Résultat cumulé : 137 173,47€

**Vote à l'unanimité**

##### **COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE**

- Délibération : Adoption du compte de gestion du percepteur  
**Vote à l'unanimité**

#### **BUDGET ANNEXE**

- Présentation du Budget annexe 2024  
Pour les projets en cours, une demande de subventionnement à 100% est souhaitable.  
Sécurisation de la ressource: 132 120€  
Forage de reconnaissance- acquisition foncière : 180 000€ 1<sup>ière</sup> tranche en 2024.  
La 2<sup>ème</sup> tranche est prévue en 2025 avec le SMIAGE en MOD.

- Délibération : Approbation du Budget annexe 2024

Recettes de Section d'exploitation : 217 537,41€ ( dont 20 000€ de subvention transférée du budget primitif)+ 17 833,02€ ( excédents antérieurs)

Dépenses de la section d'exploitation : 235 370,43€

**Vote à l'unanimité**

- ~~Délibération : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses~~

AUTRES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, ORGANISMES/INSTITUTIONS**

- Délibération : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Contes : 100€
- Délibération : APEEC : 2500€
- Délibération : Association de Louvèterie : 50,00€
- Délibération : Budget Eau & assainissement : 20 000€
- Délibération : Caisse des Ecoles : 2800€
- Délibération : CCAS : 3500€
- Délibération : Comité des Fêtes : 3000€
- Délibération : EVS : 5000€
- Délibération : IEO : 100€
- Délibération : Les amis du rail : 50,00€
- Délibération : Les vieilles pierres : 500,00€
- Délibération : Les Eclaireuses et éclaireurs de la Nature : 0

Vote pour 0

Vote contre 11

Aucune activité n'est intervenue en 2023 sur la commune.

- Délibération : Li Luernas : 1 000€

M Ribière ne participe pas au vote

- Délibération : Lo Giro me lu vielhs : 2500€

Subventions **votées à l'unanimité sauf une**

- Délibération : Convention – Utilisation d'une piste de secours

La détermination du CD pour permettre aux particuliers et aux services de secours de faire des économies de temps de trajet a permis d'envisager un réaménagement sommaire d'une piste privée contournant l'éboulement de la Pinéa. Avec l'appui de force06 et de la RD06, les travaux de consolidation seront en phase terminale dans une quinzaine de jours ;

Cette piste ne peut être qu'une solution secondaire, la principale question est l'avancement des travaux sur l'éboulement lui-même sur le CD15

Pour utiliser cette piste , un certain nombre de précautions doivent être prises qui font l'objet d'une convention passée entre les propriétaires, le CD et la Commune.

- Passage en convois de véhicules- encadrement des convois par qui ?tenir compte de l'impossibilité de se croiser sur la piste

- Heures précises d'ouverture et de fermeture de la piste 6h-9h/ 17h-20h ( 2 voyages le matin et le soir aller-retour) qui devra être en liaison avec les bus à la Feuilleraie. La chaîne ouvrant la piste ne peut être qu'après l'embranchement des autres propriétaires( SCI Romain)

- prendre en compte les passages fragiles tel que la route du Prats au niveau de Mme Baudino

et la largeur de l'arche de 2,30m sur la propriété de M Huglo.

- donner une autorisation de passage délivrée en mairie ( plaque d'immatriculation et attestation de non-recours en cas d'incident, limitation de vitesse, conditions d'utilisation
- pas de passage piétons
- prendre aussi en compte le problème des servitudes de passage sur la piste du domaine du château.

En attendant les mesures prises par le conseil départemental pour assurer les ouvertures et fermetures de la piste, la délibération proposée permet de donner un accord sur le principe de la convention et permet au maire de la signer lorsque le texte sera complété.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Convention de financement – Travaux d'extension du réseau d'assainissement commun entre Bendejun et Coaraze

Ce projet de financement concerne la participation financière de la commune de Coaraze au projet prévu de travaux d'assainissement collectif à la feuilleraie en partenariat avec la commune de Bendejun.

La commune s'engage à rembourser sa quote part lors du raccordement de la commune au tronçon collectif soit 29 280,00€.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Sécurisation alimentation en eau potable – forage et reconnaissance – acquisitions et études

Il s'agit de financer les dépenses pour une ressource pérenne en eau potable permettant à la commune une distribution à ses usagers confortable et sur le long terme face aux conditions climatiques incertaines.

1<sup>ère</sup> tranche en 2024 :

- mobiliser le foncier
- réaliser deux forages de reconnaissance
- mener les études d'avant-projet portant sur les travaux de mise en service d'un des forages, sur la réalisation d'une interconnexion entre l'unité du village et celle des hameaux sud, sur la mise en conformité de la structure de la station de pompage et de potabilisation.

429 510,00€ HT

Aides demandées : 80%

Part communale : 71 585,00€

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Dotation cantonale 2024 – affectation de voirie

55 200,00€ montant des travaux voirie subventionnés par la dotation cantonale 23 000,00€.

Travaux prescrits par le CEREMA sur le pont du Plan de linéa et le carrefour des Faïsses.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Vente d'un bien immobilier du domaine privé de la commune – conditions de vente

2<sup>ème</sup> délibération sur les conditions de vente : 155 000€ frais de notaire à la charge des acheteurs et contraintes de délai pour prendre possession des lieux suite à une convention passée avec les actuels occupants des lieux.

Il est précisé que l'acte de vente sera signé par le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération: Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR) – lancement de la concertation

Les zones d'accélération n'ont pas encore été définies, cette délibération propose seulement les moyens à mettre en œuvre pour communiquer avec le public.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Convention de participation pour la couverture des risques Prévoyance et Santé des agents de la CCPP – mandatement du CDG

De nouveaux contrats collectifs concernant la participation des employeurs publics Santé et Prévoyance dans le cadre de la protection sociale complémentaire sont en cours. La commune de Coaraze souhaite intégrer les consultations du CDG et mandate celui-ci pour retenir les opérateurs et les conditions financières des contrats.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Création d'un emploi à temps non complet (adjoint animation – 8 H hebdomadaires)

Ce poste est un poste de surveillance cantine de 8h afin de respecter les normes de présence et de permettre une animation organisée pour les enfants.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Création d'un emploi (adjoint technique – 15 H hebdomadaires)

Ce poste est un poste polyvalent qui assurera des heures en particulier à la régie de l'eau.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Modification de la répartition des indemnités de fonction des élus

L'indemnité de fonction de M Albert PHILIP a été modifiée afin de valoriser le travail très prenant qu'il accomplit au sein de la régie de l'eau et qui doit être compensé financièrement.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : Modification de la tarification de la location des salles communales

Il s'agit de compléter le tableau déjà voté par un ajout concernant le coût de la location de la salle Guiu Pelhon pour les anniversaires : 50,00€

**Vote à l'unanimité**

- ~~Délibération : Création d'une régie de d'avances et de recettes pour le CCAS~~

~~La création d'une régie relève d'un arrêté municipal, elle a été retirée.~~

- Délibération : Occupation du domaine public : redevance taxi

Pas de commentaire. Le taxi avait lui-même fait la demande de cette redevance afin d'être sûr d'avoir un emplacement dédié.

**Vote à l'unanimité**

- Délibération : autorisation d'ester en justice au Tribunal des conflits (affaire FONTANA/COMMUNE)

Le tribunal administratif de Nice déclare être incompétent à juger cette affaire ; il la renvoie au tribunal des conflits. Il nous faut donc délibérer pour ester en justice avec l'aide d'un avocat spécialisé en la matière, Maître Denis de la Burgade.

**Vote à l'unanimité**

La parole est donnée à l'assistance :

- quartier de la Pinéa :

Il est demandé de règlementer le stationnement des véhicules des personnes qui empruntent le sentier communal réaménagé.

Réponse de la mairie :

Un plan de stationnement est prévu ainsi qu'un arrêté départemental, une signalisation et une aire de retournement pour les camions.

- installation d'un ostéopathe

A la suite de la situation d'urgence qui ne permet pas aux patients de descendre sur Contes et Nice pour des soins , il est demandé une salle pour y installer un professionnel de santé.

Réponse de la mairie :

Le vestiaire de la salle polyvalente sera mis à la disposition de ce professionnel.

La séance est levée à 11h38

Monique GIRAUD-LAZZARI , Maire

TORRI Christine , secrétaire

